

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



Document à l'intention des parents 2014-2015

À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école de l'Escabelle, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Nos résultats

En 2013-2014, nos priorités étaient de développer les habiletés sociales chez les élèves et d'améliorer leur perception quant à l'aide apportée par les adultes de l'école.

Ainsi, nous avons poursuivi les ateliers sur les habiletés sociales animés par les éducateurs spécialisés auprès des élèves de tous les niveaux. Nous avons obtenu une très bonne participation de tous et nous pouvons observer au quotidien des élèves qui appliquent ce qu'ils ont appris.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent généralement en sécurité à l'école. Cependant, bien qu'il y ait peu de situations d'intimidation, les élèves qui en sont victimes sont peu nombreux à le révéler aux adultes de l'école. La violence verbale demeure la forme de violence la plus présente. Le travail effectué dans la dernière année pour l'éducation des témoins a contribué à l'amélioration du climat de notre école. Les règles de conduite ont été révisées afin qu'elles soient plus claires et applicables par tout le personnel.

Priorité(s) :


Nous poursuivrons les actions du plan de lutte, dont les ateliers d'habiletés sociales animés par les éducateurs spécialisés. Nous porterons une attention particulière à la violence verbale et à la cour de récréation. De plus, nous révisons nos moyens mis en place continuellement pour signaler les situations d'intimidation.

DÉFINITIONS

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

L'école

de l'Escabelle
2120, rue Curé-Lacroix
Québec (Québec) G2B 1S1

QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- Campagne « Stop » à l'intimidation et la violence
- Le mois pour contrer l'intimidation au 3^e cycle
- Brigade scolaire
- Ateliers « Fluppy » au préscolaire
- Les médiateurs
- Les visites de la policière éducatrice
- Les récréations supervisées

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment où un acte est constaté :

Le premier objectif est de rassurer et sécuriser l'élève ayant vécu la situation d'intimidation ou de violence et ses parents.

Ensuite, la direction de l'école travaille avec l'éducateur spécialisé à faire l'analyse de la situation. Un suivi est fait auprès des parents concernés.

Les parents de tous les élèves impliqués sont informés et convoqués à l'école.

Mesures de soutien et d'encadrement :

- Rencontre de la psychologue scolaire au besoin
- Rencontre avec l'éducateur spécialisé de l'école
- Rencontre et remise de documents pour outiller l'élève victime et l'élève intimidateur.
- Mise en place de moyens à l'école afin de sécuriser la victime.
- Ligne téléphonique « Je dénonce ».



Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Suivi :

L'école de l'Escabelle par le biais de la direction et de l'éducateur spécialisé, assure un suivi auprès des élèves impliqués et voit à ce que les moyens mis en place soit respectés afin de s'assurer de la réussite des interventions.

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

- En tout-temps, la boîte-voque « Je dénonce » est à la disposition des élèves, des parents et du personnel afin de signaler toute situation d'intimidation ou de violence. Composez le 418-686-4040 poste 4027 et vous sélectionnez l'option 4.
- Tous les élèves sont informés de la boîte de dénonciation située au bureau de l'éducateur spécialisé de l'école.

DÉNONCER OU SIGNALER
CE N'EST PAS
« STOOLER »

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE
POUR UN MILIEU
SAIN ET SÉCURITAIRE



L'école
de l'Escabelle
2120, rue Curé-Lacroix
Québec (Québec) G2B 1S1

